

# Communiqué de presse

Embargo: 15.12.2025, 8h30

## 13 Sécurité sociale

Bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse en 2024

**En 2024, le taux d'aide sociale est resté inférieur à la moyenne de ces dernières années: la modernisation de la statistique de l'aide sociale renforce sa pertinence et son degré d'actualité**

En 2024, 256 000 personnes ont reçu au moins une prestation financière de l'aide sociale économique en Suisse. Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale est resté stable, le taux d'aide sociale s'élève à 2,9% et n'est donc que légèrement supérieur à celui de l'année précédente (2023: 2,8%). La modernisation de la statistique de l'aide sociale permettra de rendre compte plus rapidement et plus précisément de la situation des bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse.

En 2024, 256 000 personnes ont touché de l'aide sociale économique en Suisse, soit davantage qu'en 2023 (+2,5%). La population s'est accrue de 1,7% durant la même période. Le taux d'aide sociale – c'est-à-dire la part des personnes bénéficiant de l'aide sociale par rapport à la population résidente permanente – atteignait 2,9%, contre 2,8% en 2023. Il ressort de la comparaison à long terme que le taux d'aide sociale s'est maintenu à un niveau bas depuis 2005, il n'a atteint le même niveau ou une valeur inférieure qu'en 2008 et en 2023.

### Les groupes à risque restent plus fortement touchés et les différences régionales persistent

En 2024, comme les années précédentes, les groupes de population suivants dépendaient plus souvent de l'aide sociale que la moyenne: les enfants et les jeunes, les personnes de nationalité étrangère et les personnes divorcées. Les personnes n'ayant pas achevé de formation professionnelle étaient en outre toujours largement surreprésentées parmi les bénéficiaires de l'aide sociale, leur part atteignant environ 49%.

Dans les communes urbaines, où les charges dites de villes-centres sont particulièrement élevées, le risque d'être tributaire de l'aide sociale est plus marqué que dans l'ensemble de la Suisse. Dans les communes de 20 000 à 50 000 habitants, le taux d'aide sociale s'élevait en moyenne à 4%, ce qui est nettement plus que le taux pour l'ensemble du pays. Dans les communes dont la population est supérieure à 50 000 personnes, il se montait en moyenne à 4,8% voire davantage.

Par rapport à l'année précédente, douze cantons ont enregistré une baisse du taux d'aide sociale en 2024, six un taux inchangé et huit une augmentation. Les hausses observées pour les cantons du Tessin, de Soleure, d'Appenzell Rhodes-Intérieures et en partie dans le canton de Berne sont imputables aux adaptations méthodologiques apportées dans le cadre de la modernisation de la statistique de l'aide sociale (voir ci-dessous et l'encadré «Modernisation de la statistique de l'aide sociale» en annexe). Elles s'expliquent par la part importante de livraisons de données modernisées traitées en 2024 dans ces cantons.

## L'aide sociale dans les domaines de l'asile et des réfugiés

En 2024, sur l'ensemble des personnes relevant du domaine de l'asile (sans compter les personnes bénéficiant du statut de protection S), 38 400 environ (ou 88,3%) ont reçu des prestations d'aide sociale. Le nombre de demandes d'asile est resté à un niveau élevé (env. 27 700) pendant cette année.

Quant à la population relevant du domaine des réfugiés, quelque 26 700 personnes (ou 79,2%) étaient tributaires de l'aide sociale en 2024.

Sur l'ensemble des titulaires du statut de protection S, 82,9% ou quelque 71 000 personnes ont bénéficié de l'aide sociale cette même année. En octobre 2025, le Conseil fédéral a décidé de maintenir le statut de protection S et les mesures d'intégration qui l'accompagnent jusqu'au 4 mars 2027.

## La modernisation fournit des informations de meilleure qualité et disponibles plus vite

Grâce à la modernisation de la statistique de l'aide sociale (SHS), la collecte annuelle des données fait place à un traitement mensuel, largement automatisé, de données administratives. Cela permet d'alléger le travail des fournisseurs de données dans les cantons et les communes, d'améliorer la qualité et l'actualité des informations et d'étendre les possibilités d'analyse.

La statistique modernisée s'appuie sur les données comptables des services sociaux, de sorte que l'identification des bénéficiaires de l'aide sociale par l'Office fédéral de la statistique (OFS) se fait de manière standardisée. La comparabilité entre les cantons, les villes et les communes s'en trouvera améliorée. Les données à traiter gagneront par ailleurs en actualité, en détails et en cohérence.

À l'avenir, il sera ainsi possible de publier plus tôt les résultats nationaux, une nouvelle plateforme interne permettra aux cantons et aux communes d'échanger plus facilement et plus efficacement des résultats statistiques. Par ailleurs les analyses longitudinales seront plus précises, certains indicateurs seront améliorés et de nouveaux seront publiés. L'importance de la statistique de l'aide sociale en tant qu'instrument de pilotage central pour la politique et l'administration s'en trouvera renforcée.

Les livraisons de données modernisées ont été introduites progressivement en 2024 et 2025. Les résultats de 2024 se basent donc en partie sur des livraisons de données non modernisées et en partie sur des livraisons de données modernisées. À partir de l'année 2025 (publication des résultats en 2026), les exploitations repenseront pour la première fois exclusivement sur des livraisons de données modernisées.

## Modernisation de la statistique de l'aide sociale

### **La statistique de l'aide sociale: un instrument de pilotage porté par la Confédération, les cantons et les communes**

Gérée conjointement par la Confédération, les cantons et les communes, la statistique de l'aide sociale constitue depuis plus de vingt ans un instrument central de la politique sociale. La modernisation en cours permet de l'adapter aux conditions-cadres et aux besoins d'information actuels. Des spécialistes et des institutions de tous les échelons fédéraux travaillent pour ce faire en étroite collaboration avec un groupe de pilotage ad hoc, composé de représentants de la Confédération, des cantons, des villes et des communes. Des informations plus détaillées figurent sur la page d'accueil du projet: <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/enquetes/shs/projet-modernisation.html>.

Dans le cadre de la modernisation de la statistique de l'aide sociale (SAS), la collecte annuelle des données fera place au traitement mensuel, largement automatisé, de données administratives. Ce nouveau système permettra d'améliorer la qualité et l'actualité des informations et d'étendre les possibilités d'analyse. Les cantons et les communes pourront consulter les chiffres clés tous les mois grâce à une nouvelle plateforme interne. Les analyses longitudinales gagneront par ailleurs en précision et certains indicateurs seront améliorés, tandis que de nouveaux seront publiés.

### **Explications sur la phase d'introduction de la statistique modernisée de l'aide sociale**

Introduit progressivement en 2024 et en 2025, le système de livraisons des données modernisées sera utilisé par un millier de fournisseurs de données environ, essentiellement les services sociaux des communes. Les résultats de 2024 se basent tant sur des données collectées selon l'ancienne méthode que sur des livraisons de données modernisées. À partir de l'année 2025 (publication des résultats en 2026), les exploitations reposeront pour la première fois exclusivement sur des livraisons de données modernisées.

Le nombre de cas peut varier en raison des différences de contenu entre les données des livraisons modernisées et celles collectées selon l'ancienne méthode. Ces variations ne reflètent pas forcément un changement effectif du nombre de dossiers, mais plutôt une exploitation plus précise des données. Il faut donc faire preuve de prudence en interprétant les variations par rapport à l'année précédente, en particulier pour les cantons et les communes ayant livré en 2024 une part importante de leurs données selon la méthode modernisée. Il faudra par ailleurs patienter jusqu'à ce que la qualité des données se stabilise.

**Exploitation en parallèle:** pour 2024, les données collectées selon l'ancienne méthode et celles des livraisons modernisées ont été traitées en parallèle. Les données modernisées ont été transférées dans l'ancienne structure, traitées dans les anciens systèmes, pondérées et partiellement recodées afin d'en assurer la comparabilité avec celles des années précédentes.

**Pondération transitoire:** les livraisons de données transmises selon le nouveau système en 2024 comprennent généralement moins de douze mois d'observation. Aucune donnée n'est par conséquent disponible pour les dossiers dont la dernière prestation d'aide sociale a été versée entre janvier 2024 et le mois de passage à la nouvelle méthode. Le nombre de dossiers cumulés sur l'année a donc tendance à être sous-estimé. Un facteur de pondération est calculé pour les indicateurs clés afin de compenser cette sous-estimation: à partir des données des années précédentes, on détermine la proportion moyenne des dossiers ou des personnes ayant reçu un dernier versement en 2024 entre janvier et le mois du passage au nouveau système. Ce facteur sert à extrapoler les livraisons de données modernisées pour l'année 2024.

**Pondération des données manquantes:** lorsqu'une commune ne livre pas ses données, les données des communes du canton entrant dans la même catégorie de taille de commune sont surpondérées. On part en effet du principe que les communes ayant une taille similaire ont aussi une structure démographique similaire. Le facteur de pondération est calculé sur la base des données démographiques de l'année précédente.

**Redéfinition de certaines variables:** dans la statistique modernisée, certaines caractéristiques telles que l'état civil, la formation achevée la plus élevée ou les conditions de logement ont été redéfinies, conformément aux normes. Les valeurs ainsi obtenues pour l'année 2024 devront donc être recodées en fonction des anciennes définitions pour assurer la comparabilité des résultats. Tableaux de conversion: <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees.assetdetail.31085834.html>

**Indicateurs 2024 disponibles de manière limitée:** pour l'année 2024, seules les données collectées selon l'ancienne méthode peuvent être exploitées pour certains indicateurs, en raison du changement de système. C'est le cas notamment des indicateurs suivants: situation d'activité, nombre de nouveaux dossiers et de dossiers clos, motif de clôture, durée d'octroi. Des résultats sont uniquement disponibles pour l'ensemble du pays sous forme de tableau Excel.

**Taux de ménages soutenus non disponibles pour 2024:** certaines informations importantes faisant défaut pendant la phase d'introduction pour calculer cet indicateur, celui-ci sera redéfini en 2026 et publié vraisemblablement en 2027 sous une nouvelle forme.

---

## **La statistique de l'aide sociale**

La statistique de l'aide sociale recense toutes les personnes bénéficiant de l'aide sociale en Suisse dans quatre statistiques partielles.

### **Aide sociale économique**

La statistique suisse de l'aide sociale établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS) fournit des informations sur l'aide sociale, qui sont comparables aux niveaux national, cantonal et communal. Elle a été mise sur pied en étroite collaboration avec la Confédération, les cantons et les communes. Ses résultats sont disponibles pour tous les cantons depuis 2005 et se basent sur une enquête exhaustive depuis 2009. L'aide sociale économique est financée uniquement par les cantons et les communes.

### **Aide sociale dans le domaine des réfugiés (SH-FlüStat)**

La statistique de l'aide sociale dans le domaine des réfugiés est réalisée par l'OFS sur mandat du Secrétariat d'État aux migrations (SEM). Depuis 2009, ce relevé recueille les données relatives aux bénéficiaires suivants: les réfugiés ayant obtenu l'asile (permis B) et ayant déposé leur demande au cours des cinq dernières années et les réfugiés admis provisoirement (permis F) qui sont en Suisse depuis sept ans au plus. La méthodologie est la même que pour la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale. La Confédération verse des indemnités forfaitaires aux cantons pour l'aide sociale dans le domaine des réfugiés conformément à la loi sur l'asile (art. 88, al. 3).

### **Aide sociale dans le domaine de l'asile (SH-AsylStat)**

Les données relatives aux requérants d'asile bénéficiaires de l'aide sociale (permis N) et aux personnes admises provisoirement (permis F) qui sont en Suisse depuis sept ans au plus sont collectées dans le cadre de la statistique de l'aide sociale du domaine de l'asile. L'OFS a reçu pour mandat du SEM d'établir cette statistique selon la même méthodologie que la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale. Le relevé a été réalisé pour la première fois en 2016. La Confédération verse des indemnités forfaitaires aux cantons pour l'aide sociale dans le domaine de l'asile conformément à la loi sur l'asile (art. 88, al. 2).

## L'aide sociale pour les titulaires du statut S

Le statut de protection S permet à la Suisse d'accorder rapidement une protection à un groupe de personnes donné dans des circonstances particulières. Le Conseil fédéral l'a activé pour la première fois le 11 mars 2022 en faveur des personnes venues d'Ukraine. Ce statut ne sera pas levé avant le 4 mars 2027. Les bénéficiaires du statut de protection S ont droit à des prestations d'aide sociale. Celles-ci sont octroyées selon les mêmes barèmes que pour les requérants d'asile et les personnes admises provisoirement. Depuis 2022, les données sur les bénéficiaires de l'aide sociale bénéficiant du statut S sont collectées par l'OFS, sur mandat du Secrétariat d'État aux migrations (SEM).

## Différences entre les taux d'aide sociale

Le taux de l'aide sociale économique se réfère au nombre de bénéficiaires dans la population résidante permanente (STATPOP), alors que celui établi dans les domaines de l'asile et des réfugiés exprime la part de bénéficiaires dans ces deux groupes de population calculée à partir des indications provenant du Système d'information central sur la migration (SYMIC). Ces valeurs ne sont par conséquent pas directement comparables. De plus amples informations à ce sujet figurent dans le document <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/enquetes/shs.assetdetail.4442455.html>

---

## Renseignements

Marc Dubach, OFS, Section Aide sociale, tél.: +41 58 464 65 30, e-mail: [info.social@bfs.admin.ch](mailto:info.social@bfs.admin.ch)  
Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: [media@bfs.admin.ch](mailto:media@bfs.admin.ch)

## Offre en ligne

Autres informations et publications: [www.bfs.admin.ch/news/fr/2025-0262](https://www.bfs.admin.ch/news/fr/2025-0262)

La statistique compte pour vous: [www.la-statistique-compte.ch](https://www.la-statistique-compte.ch)

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: [www.news-stat.admin.ch](https://www.news-stat.admin.ch)

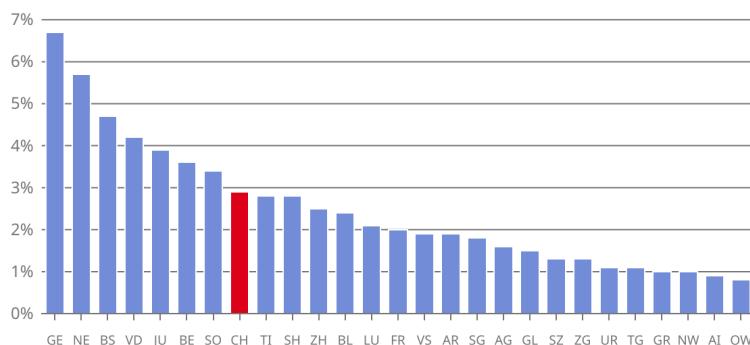
Le site de l'OFS: [www.statistique.ch](https://www.statistique.ch)

## Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Ce communiqué de presse a été remis trois jours ouvrables avant sa publication officielle à la Conférence des directrices et directeurs des affaires sociales (CDAS), à la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) et au Secrétariat d'État aux migrations (SEM) pour leur permettre d'accomplir leurs tâches.

## Taux d'aide sociale économique par canton et moyenne suisse, en 2024



2024: résultats partiellement pondérés

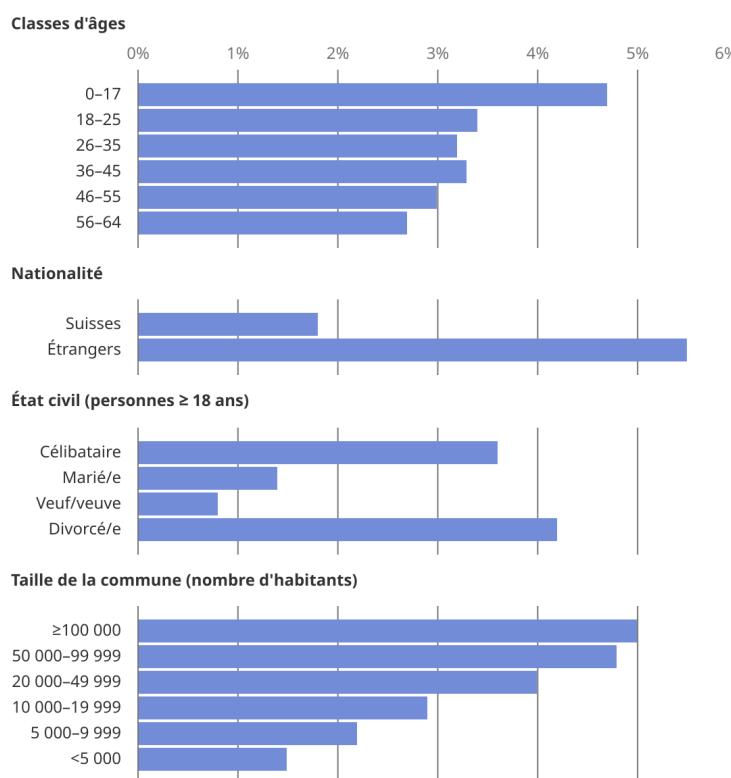
État des données: 31.12.2024

Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale (SAS)

gr-f-13.05.01.02.07

© OFS 2025

## Taux d'aide sociale économique de différents groupes à risque, en 2024



2024: résultats partiellement pondérés

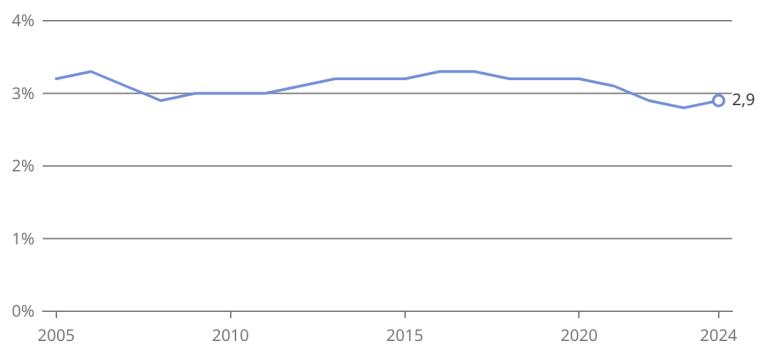
État des données: 31.12.2024

Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale (SAS)

gr-f-13.05.01.02.08

© OFS 2025

## Taux d'aide sociale économique



2024: résultats partiellement pondérés

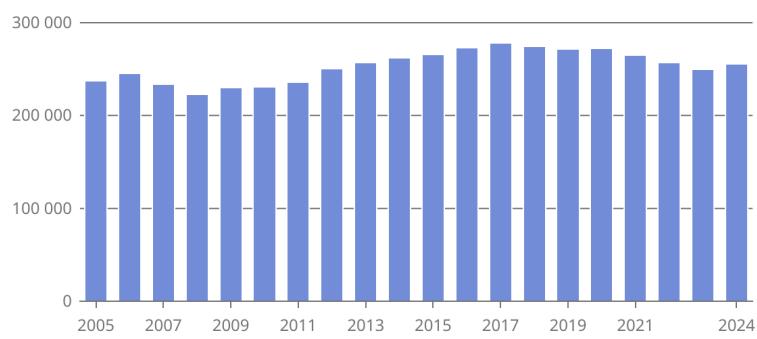
État des données: 31.12.2024

Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale (SAS)

gr-f-13.05.01.02.13a

© OFS 2025

## Nombre de bénéficiaires d'aide sociale économique



2024: résultats partiellement pondérés

État des données: 31.12.2024

Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale (SAS)

gr-f-13.05.01.02.13b

© OFS 2025